



Service Eau Environnement Forêt

Clermont-Ferrand, le 23 août 2022

Participation du public

Synthèse des observations


**Demande de déclaration d'intérêt général de travaux sur le bassin versant du Chavanon
déposée par la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans**

La participation du public prévue conformément à l'article L.120-I et II du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public, défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, relative à la demande de déclaration d'intérêt général de travaux sur le bassin versant du chavanon, a eu lieu du 8 au 28 juillet 2022 (21 jours) sur le site internet des services de l'État du Puy-de-Dôme.

A l'issue de cette consultation, aucun avis n'a été reçu à la direction départementale des territoires (DDT), service eau, environnement et forêt. Après la consultation du Président de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans pour avis sur le projet d'arrêté préfectoral et le recueil de son avis, le document sera proposé à la signature du Préfet du Puy-de-Dôme.

En application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, la présente note synthétique doit être rendue publique sur le site internet des services de l'État du Puy-de-Dôme, pendant une durée minimale de trois mois.

Pour le directeur départemental des territoires,
et par délégation,
L'adjoint à la cheffe du service eau, environnement et forêt



Xavier PINEAU